

## SE MOBILISER POUR MIEUX VIVRE DANS NOS COMMUNAUTÉS!

*Deux initiatives citoyennes pour maintenir la population dans son milieu!*

*En mars 2009, les membres de la Table des partenaires du Granit en développement des communautés ont créé le Comité Participation Citoyenne dont la mission est de favoriser la participation des personnes dans la vie de leur communauté. Ainsi, pour démontrer à la population l'intérêt de se mobiliser et de s'impliquer dans des projets dépassant le propre intérêt personnel pour contribuer au bien-être commun, le Comité Participation Citoyenne a décidé de réaliser des chroniques mettant en lumière des actions citoyennes dont les origines sont très diverses : améliorer l'environnement, créer des événements festifs, réaliser des activités culturelles, briser l'isolement, conserver des services de proximité, impliquer les jeunes dans la vie de la communauté et d'autres encore...*

Quoi de pire que d'être obligé, en raison de son grand âge, d'une perte d'autonomie ou d'une maladie incurable, de quitter d'abord sa maison, mais aussi sa routine quotidienne, sa famille, ses amis, son village, parce que, malheureusement, il n'existe pas ou plus, sur place, de structure d'accueil adaptée!

C'est pour contrer cette fatalité que la Coopérative des travailleurs de la santé de St-Ludger et le comité pour une Maison de fin de vie à Lac-Mégantic ont décidé d'agir.

Pour la population de St-Ludger, tout a basculé en 2002, lorsque le CHSLD s'est vu dans l'obligation de fermer la structure existante qui accueillait des personnes en perte d'autonomie. Mme Sylvie Carrier, travailleuse à la Résidence Sérénité, se rappelle que les citoyens et citoyennes de St-Ludger se sont alors fortement mobilisés contre cette décision. Ils avaient alors reçu l'appui de Mme Diane Leblanc, députée de St-Georges, mais en vain. Les employées se sont alors réunies en comité et, grâce au soutien de leur syndicat (CSN) qui a investi des fonds et à la municipalité de St-Ludger qui s'est portée garante du projet, elles ont pu ouvrir la Résidence Sérénité le 1er février 2004.

Aujourd'hui, cette résidence peut accueillir jusqu'à 32 personnes (seules ou en couple) et emploie 16 travailleuses. Des personnes âgées, qui avaient dû quitter en 2002, sont revenues habiter à la Résidence. Selon les paroles de Mme Clémence Rancourt dont les parents ont vécu quelques mois dans ce lieu de vie, l'équipe très humaine, chaleureuse, pleine d'attentions et de respect pour les

résidents et résidentes, leur a permis de vieillir en paix dans leur communauté. Sans la mobilisation de la population et la volonté des travailleuses de maintenir ce service, ces personnes auraient dû s'expatrier.

En ce qui concerne la Maison de fin de vie à Lac-Mégantic dont l'objectif est d'offrir ce service à toute la population de la MRC du Granit, il ne s'agit pour le moment que d'un projet dont l'étude de faisabilité est en cours. Il faut toutefois souligner qu'il est né en avril 2010 de l'initiative réfléchie de longue date, de deux citoyennes, Mme Diane Boulet et Mme Clémence Rancourt. Très rapidement ce projet a rallié plus de 130 bénévoles dont un comité d'experts réunissant des représentants du CSSS dont le directeur général M. Pierre Latulippe, de financiers, comptables, gens d'affaires, tous persuadés du bien-fondé d'une telle maison. En effet, aucun lit pour des soins palliatifs n'est financé dans la MRC. Malgré la bonne volonté des équipes médicales, le besoin d'intimité, de support et de temps pour ces patients en fin de vie n'est pas totalement comblé.

Portées par les encouragements de la population, Mmes Boulet et Rancourt ainsi que les membres du comité de travail connaissent les contraintes à prendre en considération, comme la nature même de la MRC du Granit, très étendue et peu dense en population, qui réduit le nombre de lits financés et, donc augmente le défi de la recherche de financement. Il est encore trop tôt pour affirmer que cette Maison de fin de vie verra le jour en 2012 comme souhaité par ces citoyennes et leurs collaborateurs, mais la première étape de toute action citoyenne n'est-elle pas d'oser, de se dépasser pour le bien de tous et de toutes?

La participation citoyenne, c'est l'affaire de tous et de toutes!

Toute personne peut décider de déborder de ses intérêts personnels pour s'investir dans la communauté et contribuer au bien-être collectif.

*Monique Lenoir  
pour le Comité Participation Citoyenne*



La résidence Sérénité à St-Ludger pour personnes en perte d'autonomie.